

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Trieste, mercredi 10 avril 1811.

ANGLETERRE.

Londres, 21 mars. On suppose que l'Impératrice de France est accouchée; car, hier, les batteries des côtes de France ont tiré des salves de joie, et le soir du même jour, toute la ville de Boulogne fut illuminée, et l'on y lança beaucoup de fusées. D'après le nombre des coups de canon tirés, on infère que l'Impératrice a mis au monde un fils.

Le 12 janvier 1811, il y avoit en circulation 25,722,400 liv. sterl. en billets de banque de 5 liv. sterl. et au-dessus; 2,092,660 en bank post bills, et 7,272,850 liv. sterl. en billets de banque au-dessous de 5 liv. sterl. Le 12 février, il y avoit 24,466,940 liv. en billets de 5 liv., 1,194,080 en bank post bills, et 7,202,880 en billets au-dessous de 5 liv.

Du 24 mars. L'escadre qui est sur le point de faire voile pour la Baltique, sous les ordres de sir James Saumarez, sera composée de 25 vaisseaux de ligne, 16 frégates et environ 30 bâtimens plus petits. Cette escadre doit être rendue à l'endroit de rasstation au commencement de mai. Outre ce grand armement de mer, on prétend que les ministres ont le dessein d'envoyer de grandes forces de terre dans la Baltique.

Cartaxo le 7 février. Les deux armées ennemies sont encore retranchées dans leurs anciennes positions: les Français à Santaem, et les Anglais à Cartaxo. Le moment de la lutte donnera lieu à une action sanglante. Il n'y a en ce moment aucune espèce d'apparence d'hostilités; les deux armées s'observent mutuellement, d'après la connoissance qu'elles ont de la force de leurs retranchemens respectifs. On vous amuse sans doute en Angleterre des vieux contes "qui peignent l'armée française comme étant dépourvue de provisions, qui assurent que les maladies y font des ravages affreux," et autres histoires de ce genre. Soyez certain, Monsieur, que cette armée est pourvue de tout ce qui lui est nécessaire; et tant que les Français auront à leur disposition une si grande étendue de pays, je ne vois pas comment ils pourroient manquer de vivres.

Si les indolens Portugais étoient animés du désir de l'indépendance, ils pourroient facilement sauver leur pays; mais ils sont indifférens pour tout ce qui peut les tirer de leur paresse naturelle, et je suis convaincu que la majeure partie de la nation portugaise s'inquiète fort peu que le pays soit occupé par les Français ou par les Anglais; je pense même, d'après ce que j'ai vu, que si les Français entroient aujourd'hui à Lisbonne, ils y seroient reçus avec des transports de joie. Quelques étrangers attachés à notre service ont été l'objet de nouveaux soupçons; quatorze soldats jugés dernièrement à Cartaxo ont été condamnés à passer par les armes. J'en ai vu exécuter quatre; les autres ont obtenu leur grâce. C'est un spectacle déchirant que celui qu'offre la misère des malheureux fugitifs portugais, abandonnant journellement leurs maisons, sans vivres, et ayant à peine de quoi se couvrir. Je passai hier devant le couvent de Saint-Roch, où 2000 hommes et enfans ont été logés, et sont entretenus, si l'on

peut appeler ainsi la nourriture qu'on leur donne; ils étoient étendus sur la pierre, mangeant la faible portion de riz que le gouvernement leur accorde une seule fois par jour; en un mot, la mortalité et la misère qui frappent tous ces malheureux fugitifs dans la province de l'Alentejo, surpassent tout ce que je pourrois vous en dire: ils meurent absolument de faim, et périssent journellement par douzaines. La mort est sans doute un bien pour eux. Il n'est nullement étonnant que Napoléon desire posséder ce pays; c'est un des plus délicieux et des plus fertiles; et dans les mains de tout autre peuple que les Portugais, sa possession ne pourroit qu'exciter l'envie.

La totalité des divisions des troupes espagnoles, qui étoient stationnées dans les environs de Lisbonne, a été envoyée sur la rive méridionale du Tage; c'est une race infâme; ils pillent les habitans et commettent les plus grands excès. (Monsieur.)

AUTRICHE.

Vienne, 27 mars. On mande des frontières de Turquie, qu'il règne en Servie une fermentation sourde, et que l'occupation de cette province par les Russes, y a produit une sensation désagréable chez une grande partie des habitans.

Les communications de la Syrmie et du Bannat avec la Servie et le territoire voisin, sont presque entièrement interrompues dans ce moment.

Le pacha de Travnik a fait avancer une partie de ses troupes sur les bords de la Drina. On assure que l'entrée des Russes en Servie a donné lieu à cette mesure, parce que le pacha craint quelque entreprise des Serviens contre la Bosnie. On fait en Bosnie des préparatifs pour attaquer la Servie avec des forces imposantes. (Gaz. de Fr.)

EMPIRE FRANÇAIS.

Aix-la-Chapelle, 27 mars. Il est arrivé hier ici un détachement de quarante conscrits réfractaires, qui sont rentrés volontairement; ce qui en porte le nombre pour le département à 450. La majeure partie est de l'arrondissement de Clèves.

Rome 27 mars. Par décret de S. M. du 23 février dernier, le Duc Sforce Cesarini a été nommé gouverneur du palais impérial de Rome.

Par un autre décret du même jour, Mr. Sterni a été nommé architecte du même palais.

Paris, 25 mars. Par décret du 24 mars S. M. a nommé M. le vice-amiral Truguer, préfet maritime de l'arrondissement de Hollande, et M. le contre-amiral Lacrosse, préfet maritime du 5e. arrondissement.

— Par décret du même jour, S. M. a nommé conseiller d'Etat, section de la marine, M. Vanderheim; préfet maritime en Hollande.

— D'après un troisième décret, il sera établi dans les rades d'Anvers, de Brest et de Toulon, trois écoles pratiques de marine, sous le titre d'école de seconde classe de marine. Ces écoles seront établies sur des bâtimens flottans. Elles se

ront destinées à former des officiers mariniers, des maîtres de diverses professions, et des capitaines et officiers de commerce.

Bulletin de S. M. l'Impératrice. Du 25 mars.

— La révolution du lait s'étant opérée chez S. M. l'Impératrice avec les symptômes les plus heureux, et l'état de sa santé ne pouvant pas être meilleur pour l'époque actuelle de l'accouchement, ce bulletin sera le dernier.

Bulletin du Roi de Rome. Du 25 mars.

La santé de S. M. le Roi de Rome étant aussi parfaite que l'on puisse le désirer, il n'y aura plus de bulletin.

Du 26 mars. S. M. L'EMPEREUR a chassé ce matin au courre dans le bois de Boulogne, et a déjeuné au pavillon de Bagatelle avec S. A. I. le grand-duc de Wurtemberg. A deux heures, S. M. est rentrée au palais des Tuileries.

— La nouvelle de la naissance du Roi de Rome a retenti dans tous les départemens de l'Empire avec une incroyable rapidité. Ce grand événement a été célébré non seulement dans les villes, les bourgs, mais jusque dans les plus petits hameaux, avec des transports d'allégresse qu'il est impossible de peindre. Partout les peuples sont accourus dans les églises pour y rendre à Dieu de solennelles actions de grâces; partout ils ont fait éclater leur enthousiasme et leur amour pour nos augustes souverains par des illuminations spontanées et des réjouissances extraordinaires.

— Dimanche, après la messe, les membres du conseil-général du commerce et des manufactures ont eu l'honneur d'être présentés à S. M. par le ministre de l'intérieur.

— Une grosse voiture impériale, couverte de toile, a traversé Nancy le 22 de ce mois, sous l'escorte de deux cavaliers; elle portoit, dit-on, une magnifique layette envoyée par S. M. l'Impératrice d'Autriche à son auguste fille, S. M. l'Impératrice des Français.

— S. M. a rendu, le 23 mars, le décret suivant :

NAPOLÉON, etc. etc., sur le rapport de la commission nommée à l'effet d'examiner les moyens proposés pour naturaliser sur le continent de notre Empire le sucre, l'indigo, les cotons et diverses autres productions des deux Indes; sur la présentation qui nous a été faite d'une quantité considérable de sucre de betterave raffiné, cristallisé, et ayant toutes les qualités et propriétés du sucre de canne; sur la présentation qui nous a été également faite au conseil de commerce, d'une grande quantité d'indigo extrait de la plante du pastel, que produisent en abondance les départemens du midi de notre Empire, lequel indigo a toutes les propriétés de l'indigo des deux Indes: ayant droit de compter qu'au moyen de ces deux précieuses découvertes, notre Empire ne tardera point à être affranchi d'une exportation de cent millions, nécessaire jusqu'à ce jour, pour fournir à sa consommation en sucre et en indigo, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera mis dans notre Empire jusqu'à la concurrence de 32,000 hectares en culture de betteraves, propres à la fabrication du sucre.

2. Notre ministre de l'intérieur fera la distribution de ces 32,000 hectares entre les départemens de notre Empire, en prenant en considération les départemens où la culture du tabac étoit établie, et dont les terres sont, par leur nature, plus favorables à la culture de la betterave.

3. Nos préfets prendront des mesures pour que les quantités d'hectares affectés à leurs départemens se trouvent en

pleine culture cette année, et au plus tard, l'année prochaine.

4. Il sera mis dans notre Empire, jusqu'à concurrence d'un nombre d'hectares déterminé, en culture de pastel propre à la fabrication de l'indigo, et dans la proportion de la quantité nécessaire à nos manufactures.

5. Notre ministre de l'intérieur en fera la distribution entre les départemens de notre Empire, en prenant particulièrement en considération les départemens au-delà des Alpes et ceux du Midi, où cette culture a fait autrefois de grands progrès.

6. Nos préfets prendront des mesures pour que les quantités d'hectares affectés à leurs départemens se trouvent en pleine culture au plus tard l'année prochaine.

7. La commission désignera, avant le 4 mai, les lieux les plus convenables pour l'établissement de six écoles expérimentales, où l'on enseignera la fabrication du sucre de betterave, conformément aux procédés des chimistes.

8. La commission désignera également, et à la même époque, les lieux les plus convenables pour l'établissement des quatre écoles expérimentales, où l'on enseignera l'extraction de la fécule du pastel et la fabrication de l'indigo suivant les procédés approuvés par elle.

9. Notre ministre de l'intérieur fera connoître aux préfets les lieux où seront placées ces écoles et où devront être envoyés les élèves destinés à cette fabrication.

Les propriétaires et cultivateurs qui voudront assister aux cours desdites écoles expérimentales, y seront admis.

10. Les sieurs Barruel et Isnard, qui ont perfectionné les procédés de l'extraction de sucre de la betterave, seront spécialement chargés de la direction de deux des six écoles expérimentales.

11. Notre ministre de l'intérieur leur fera donner, en conséquence, en gratification, la somme nécessaire pour la formation desdits établissemens; laquelle somme sera prise sur le fonds d'un million que nous mettons à la disposition dudit ministre, au budget de la présente année 1811, pour l'encouragement de la fabrication du sucre de betterave et de l'indigo du pastel.

12. A compter du 1er janvier 1812, et sur le rapport que nous en fera notre ministre de l'intérieur, le sucre et l'indigo des deux Indes seront prohibés et considérés comme marchandises de fabrication anglaise, ou provenant du commerce de l'Angleterre.

Du 27 mars. Dans la circulaire que le ministre de l'intérieur a adressée, le 20 mars, à tous les préfets de l'Empire, pour leur annoncer la naissance du Roi de Rome, S. Exc. leur écrit que des fêtes générales succéderont aux premières réjouissances, et qu'on leur en fera connoître incessamment l'époque.

Les croisières anglaises ont été averties en moins de deux heures de ce grand événement, par le canon qui a retenti, pour ainsi dire, au même moment de toutes nos côtes. A Brest comme à Boulogne, l'heureuse nouvelle étoit connue à onze heures du matin, et tous les bâtimens étoient pavoisés. Ainsi, le jour même de la naissance du Roi de Rome, on a dû en être informé en Angleterre.

— S. M. I. et R. voulant affecter sur des revenus fixes le paiement des dépenses qu'occasionne l'Hôtel impérial des Invalides; voulant en même temps donner toute la splendeur convenable à ce monument de la reconnaissance publi-

que envers les défenseurs de la patrie, a rendu, le 25 mars un décret dont voici les principales dispositions :

L'Hôtel impérial des militaires invalides sera doté des revenus ci-après : 1.^o De la retenue de 2 pour 100 prescrite sur les appointemens que reçoivent les officiers et employés quelconques de l'armée de terre; 2.^o d'une retenue de 2 pour 100 sur les traitemens de réforme, solde de retraite, pensions de veuves, pensions civiles et toutes autres pensions au-dessus de 500 fr. sous quelque dénomination que ce soit, qui sont payés sur les fonds du trésor impérial; 3.^o de la rente de 100,000 fr. dont jouit le conseil du sceau des titres sur le grand-livre; 4.^o d'une retenue de 2 pour 100 sur les traitemens et pensions accordés par la Légion d'Honneur et l'ordre des Trois-Toisons; 5.^o de l'excédent du prix primitif du bail des salines de l'est, tel qu'il avoit été déterminé par le décret du 25 avril 1806; 6.^o d'un droit de 50 pour 100 sur le produit des bris et naufrages et des prises maritimes, actuellement affectés en totalité à la caisse des invalides de la marine; 7.^o d'un prélèvement de 1 pour 100 sur les octrois et revenus des communes de l'Empire; 8.^o de tous les produits quelconques des terrains des fortifications des places et postes de guerre; 9.^o des terrains des fortifications de toutes les vieilles places et postes de guerre qui seroient abandonnés et mis hors de service; 10.^o de la plus-value qui appartient à l'Empire pour les dessechemens des marais de Rochefort et du Cotentin.

Les bâtimens de l'Hôtel des Invalides seront rétablis selon le plan primitif. Le dôme sera rédoré, et l'autel de marbre reconstruit.

Il sera pourvu dans le budget de la guerre aux dépenses des succursales que l'on jugeroit à propos de conserver ou d'établir. Ces établissemens seront, pour le commandement, sous l'autorité du gouverneur de l'Hôtel, et pour l'administration, sous la direction de l'intendant des invalides.

L'Hôtel impérial des invalides sera sous l'autorité du ministre de la guerre, qui prononcera seul sur l'admission des militaires à l'Hôtel, sur leurs grades, et présidera le conseil de l'Hôtel toutes les fois qu'il le jugera convenable. L'état-major des Invalides sera composé d'un gouverneur, un intendant, un trésorier. Le trésorier fournira un cautionnement de trois cent mille francs en inscriptions au grand-livre de la dette publique ou en actions de la banque de France.

Le gouverneur, l'intendant, le trésorier, le commandant, le major, le commissaire des guerres, les aumôniers, les officiers de santé, le bibliothécaire et l'architecte, seront nommés par l'EMPEREUR; les autres fonctionnaires de l'Hôtel seront nommés par le ministre de la guerre, sur la présentation du gouverneur.

Les traitemens et frais de bureau des divers fonctionnaires de l'Hôtel sont fixés ainsi qu'il suit :

Gouverneur, 50,000 fr. de traitement, 6000 fr. de frais de bureau; intendant, 25,000 fr. de traitement, 10,000 fr. de frais de bureau; trésorier, 15,000 fr. de traitement, 8000 fr. de frais de bureau; commandant de l'Hôtel, 15,000 fr. de traitement, 2000 fr. de frais de bureau.

La solde accordée aux invalides pour leurs menus besoins, sera, par mois :

Colonel, 30 f.; major, 24 f.; chef de bataillon, 20 f.; commandant de bataillon, 15 f.; capitaine titulaire, 10 f.; lieutenant titulaire, 8 f.; sergent-major et maréchal-des-logis, 4 f.; sergent, caporal et brigadier, 3 f.; soldat, 2 f.

Les militaires admis à l'Hôtel impérial des Invalides se-

ront deux repas par jour : ils seront servis en argenterie. Il n'y aura qu'une seule qualité de pain, sans distinction de grade. Le pain sera bisblanc, composé de pure farine froment blutée à 25 pour 100.

Les colonels et les majors mangeront dans leur chambre.

Les chefs de bataillon et commandans de bataillon mangeront à des tables communes, mais où il n'y aura que des officiers de l'un de ces deux grades.

Les capitaines et lieutenans mangeront à des tables communes, sans distinction de grades.

Les officiers non brevetés mangeront à des tables séparées.

Les hommes qui auront obtenu la permission de travailler hors de l'Hôtel, et qui ne viendront pas y prendre leurs repas, ne recevront aucune distribution en nature; il leur sera payé de dix jours en dix jours, en remplacement des vivres, une indemnité qui sera réglée pour tous uniformément par le conseil d'administration de l'Hôtel.

Les officiers seront servis en couverts d'argent; les sous-officiers et soldats en couverts d'étain ou de fer étamé. Nul ne pourra paroître au réfectoire qu'en uniforme complet, les officiers ayant leur épée.

Les nappes des tables des officiers seront changées deux fois par semaine. Le linge des officiers sera d'une qualité supérieure.

Le même décret règle l'uniforme des officiers, sous-officiers et soldats admis à l'Hôtel impérial des Invalides.

Le drap de l'uniforme des officiers sera d'une qualité supérieure.

L'habit et l'épaulette, la veste, le chapeau, seront remplacés tous les deux ans, et la culotte tous les ans.

Il sera distribué trois paires de souliers par an à chaque homme, sans exception.

— *DU 28. S. M. a chassé, samedi dernier, le daim, dans la forêt de Bondi.*

— Parmi les témoignages de dévouement et d'amour qu'a fait éclater la naissance du Roi de Rome, on remarque l'acte de munificence du sénat et du corps municipal de Paris envers les deux pages de S. M., qui leur ont porté cette grande nouvelle. On sait gré au premier corps de l'Etat et à la première ville de l'Empire, d'avoir donné l'exemple de cet enthousiasme généreux, l'un des traits distinctifs du caractère français, quand il n'est pas dénaturé par les orages politiques; et sans doute le souvenir des malheurs que ces orages ont causés, rend aujourd'hui la nation plus sensible aux événemens qui garantissent la durée de sa gloire et de sa prospérité.

Dans cette occasion mémorable, les habitans de Paris se sont rappelés que, pour trouver un roi de France né dans la capitale, il faut remonter jusqu'à Charles VII, qui acquit, aux dépens des Anglais, le surnom de *Victorieux*, et dont le règne plein d'événemens singuliers, forme peut-être la partie la plus poétique de notre histoire. Mais on ne trouve dans les annales de la monarchie aucune époque où, comme dans celle-ci la naissance d'un héritier de la couronne ait excité les transports et rempli le vœu de tous les peuples européens. Henri IV et François I^{er} naquirent tous les deux loin du trône, dans des temps où rien ne leur promettoit l'héritage de Charlemagne et de Clovis. Louis XIV, fils d'une princesse du même sang que MARIE-LOUISE, avoit lassé l'espérance de la nation quand il vint au monde : la surprise autant que la joie publique le fit appeler *Dieu-Donné*. Le bienfait de sa naissance est prouvé par les troubles même de sa minorité; mais les pom-

pes de la gloire paternelle n'environnerent point son berceau. Louis XIII n'étoit guère connu que par son ministre, le cardinal de Richelieu. Le Dauphin n'appartenoit qu'à la France; et la France qui ne possédoit alors ni l'Alsace, ni la Franche-Comté, ni la Flandres, ni la Lorraine, avoit tout au plus 10 millions d'habitans. Il suffit de la comparer à l'Empire Français d'aujourd'hui pour apprécier l'événement qui occupe l'Europe entière; il suffit de songer à cet immense avenir de puissance et de gloire, qui attache au berceau du ROI DE ROME les destinées de tant de peuples, pour expliquer les transports unanimes qui éclatent. Rien de ce qui s'est fait à des époques connues n'offre des modèles pour l'époque où nous vivons; et le seul vœu des Français, qui ne sera peut-être jamais rempli, c'est de rendre l'expression de leurs sentimens digne de la majesté du souverain qui les inspire, digne de la touchante vertu de celle qui le récompense du bonheur public.

S. M. a tenu lundi dernier le conseil du commerce et des manufactures, et hier le conseil des ministres.

S. M. l'Impératrice se porte de mieux en mieux. S. M. se leve tous les jours.

On croit que la cour ira dans le courant d'avril habiter le palais de Saint-Cloud.

On mande de Boulogne, que les épreuves sur les fusées à la Congrève ont parfaitement réussi. On a obtenu des portées de 150 toises; c'est 200 toises de plus que les Anglais n'avoient obtenu.

Du 19, S. M. l'Impératrice s'est déjà levée plusieurs fois, et tout fait espérer son parfait rétablissement.

Un décret du 16 mars applique aux cardinaux l'article 8 de celui du 10 février 1806, qui ordonne la sépulture à Sainte-Geneviève des personnes désignées dans cet article.

Du 30. Nouvelles des armées d'Espagne et de Portugal.

Le général Foy est arrivé à Paris avant-hier avec des lettres du général D'Essling, et avoit quitté le quartier-général de l'armée de Portugal le 15 de ce mois.

L'armée étoit dans le meilleur état. Il n'y avoit presque pas de malades. Le soldat étoit plein d'ardeur.

Le maréchal prince d'Essling avoit jugé convenable de faire un mouvement. Il avoit porté sa droite à la mer, sa gauche au Zézère, et son quartier-général à Pombal.

Différens corps de troupes à la solde de l'Angleterre avoient été défaits. Des colonnes avoient parcouru le Portugal dans tous les sens, et opéré la soumission et le désarmement de plusieurs contrées.

L'adjudant-commandant Avy est arrivé également devant Badajoz, d'où il est parti le 14 mars, envoyé par le duc de Dalmatie et chargé d'apporter vingt-cinq drapeaux pris par ce maréchal depuis six semaines qu'il est entré en Estramadure. Il apporte aussi la capitulation de Badajoz.

La prise d'Olivença et celle de Badajoz, le combat de Castelligos et la bataille de la Gebora sont des événemens militaires importans qui ont tourné à la confusion des ennemis. Vingt mille prisonniers, des drapeaux et plusieurs centaines de pièces de canon sont en notre pouvoir.

Le 5 mars, il s'est passé devant Cadix des opérations importantes. Une division de 6000 Anglais et de 7 à 8000 Espagnols débarqua à la fin de février à Algésiras. Cette colonne, forte ainsi de 14,000 hommes, avoit le projet de

prendre à revers le duc de Bellune et de faire lever le siège de Cadix. Ce projet a été entièrement confondu. Le duc de Bellune l'a battue et a jeté l'ennemi dans l'île de Léon, après avoir pris trois drapeaux, quatre pièces de canon et 700 hommes. Il a tué ou blessé aux Anglais le tiers de leur monde.

— A la bataille de Gebora, l'armée impériale a pris 5200 hommes, parmi lesquels le général Vitez, commandant la 20. division, 4 brigadiers-généraux, 17 colonels ou lieutenans-colonels, 350 autres officiers, 6 drapeaux, 6 pièces de canon attelées, 20 caissons et un camp tendu; l'ennemi a en outre laissé sur la place plus de 600 morts et de 800 blessés; les deux divisions de troupes espagnoles, formant 9000 hommes de l'ancienne armée de la Romana, qui avoient joint l'armée anglaise, et étoient revenues de Villa-Franca près Lisbonne, le 6 février, dans l'objet de secourir Badajoz, n'existoient plus le 19 à onze heures du matin.

— Le 10 mars au soir, la brèche ouverte devant Badajoz est devenue praticable. La capitulation a été signée dans la nuit, et le 11 les troupes de S. M. sont entrées dans Badajoz.

La garnison a reçu, en sortant, les honneurs militaires; elle a déposé les armes sur les glacis, et elle est conduite prisonnière de guerre en France. D'après les états dressés, elle s'éleve à 7155 hommes, dont 511 officiers, y compris un lieutenant-général, deux maréchaux-de-camp, 4 brigadiers, 15 colonels et 14 lieutenans-colonels ou majors. Mais le nombre total des prisonniers est au moins de 9,000, y compris les malades, les hommes renvoyés chez eux etc.

On a trouvé dans la place 170 pièces de canon, mortiers ou obusiers de divers calibres, 80,000 livres de poudre, 300,000 cartouches d'infanterie et beaucoup de projectiles, ainsi que deux équipages de ponts en très-bon état.

Pendant le siège, la garnison a consommé 230 milliers de poudre, et deux millions de cartouches; les soldats ont ramassé 8000 boulets de 24, et plus de 600 bombes, que l'on a renvoyés dans la place. Les vivres ne manquoient pas. Les ennemis avoient le projet de faire de Badajoz une nouvelle Sarragosse; la plupart des bastions et les issues de toutes les rues, étoient retranchées; mais il paroît, d'après même l'aveu des chefs, que, trompés sur le vrai point d'attaque, jusqu'au moment où la batterie de brèche a été établie, ils se sont trouvés au dépourvu, lorsque la brèche a été rendue praticable.

La prise de la garnison de Badajoz complète la destruction de la ci-devant armée de la Romana, qui, il y a deux mois, étoit de 22,000 combattans; sur ce nombre, 17,500 ont été faits prisonniers de guerre et envoyés en France; le surplus a été tué, ou est dispersé.

Ce résultat, obtenu dans peu de tems, produira un grand effet dans les provinces méridionales de l'Espagne et en Portugal.

(Moniteur.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 8 avril. On nous écrit de Paris qu'à la suite de la grande parade qui a eù lieu le 25 mars dernier dans la cour des Tuileries, Son Exc. le Maréchal duc de Raguse a été présenté par S. A. S. le Prince Vice-Comptable au serment qu'il a prêté entre les mains de S. M. l'Empereur et Roi.

Trieste, 9 avril. Deux capitaines d'anciens navires ragusais arrivés depuis peu à Raguse ont confirmé l'affreuse misère à laquelle Malthe se trouve réduite au milieu des amas de marchandises coloniales et de produits des manufactures anglaises dont cette isle regorge. La cherté des vivres y est excessive, et les Maltais ne trouvent de ressources, ni en Afrique, ni en Sicile. Ils sont cependant affligés d'un mal plus grand encore. Des négociants ont abandonné des cargaisons, ne pouvant en payer le nolis, et il se déclare journellement des banqueroutes très fortes. Ces banqueroutes ne sont que le résultat de celles qui ont lieu en Angleterre.